

Informations année scolaire 2019-2020

La **rentrée scolaire** aura lieu pour toutes les classes le

Lundi 19 août 2019

Les élèves de **3P à 8P** commenceront les cours à **8H**;

Pour les enfants de **1P et 2P selon l'horaire donné par les maîtresses.**

Lieu des cours :

1P/2P	Ecole de Courtemaîche (Mme Varrin)
1P/2P	Ecole de Buix (Mme Lupi)
3P	Ecole de Buix (Mme Gigon)
4P	Ecole de Buix (Mme Gaudreau)
5P	Ecole de Courchavon (Mme Bulliard)
6P	Ecole de Montignez (M. Voirol)
7P-8P	Ecole de Courtemaîche (Mme Lièvre/Mme Cattin)

Vacances scolaires :

Automne	du lu 7 au ve 18 octobre 2019
Noël	du lu 23 décembre 2019 au ve 3 janvier 2020
Hiver	du lu 17 au ve 21 février 2020
Pâques	du ve 10 avril au ve 24 avril 2020
Ascension	je 21 et ve 22 mai 2020
Pentecôte	lu 1er juin 2020
Fête-Dieu	je 11 et ve 12 juin 2020
Été	du lu 6 juillet au ve 14 août 2020
Rentrée	lundi 17 août 2020

Les 1er novembre, lundi de St-Martin, mardi après-midi de Carnaval, 1er mai et 23 juin **sont aussi fériés.**

ATTENTION : le vendredi 20 septembre, les enseignants se rendront au Congrès quinquennal du SEJ : les enfants auront donc congé

Téléphones

ÉCOLES : à appeler si votre enfant est absent			
Buix		032 475 52 12	
Courchavon		032 466 22 11	
Courtemaîche		032 466 39 58	
Montignez		032 475 57 27	
ENSEIGNANTS			
Bulliard	Marie-Claire	032 466 29 62	5P
Cattin	Sara	078 874 91 60	7P-8P
Gaudreau	Marianne	032 466 28 38	4P
Gigon	Myriam	032 475 59 76	3P
Joerin	Tiffany	079 659 04 26	auxiliaire
Lièvre Corbat	Hildegarde	032 466 23 10	Directrice / 7P-8P
Lupi	Marianne	032 475 63 08	1P-2P
Mahon	Jenny	079 418 92 75	auxiliaire
Meusy	Amélie	032 475 52 05	auxiliaire
Plumey	Lucine	077 420 16 49	activités créatrices
Varrin	Sophie	079 636 06 21	1P-2P
Voirol	Dominique	032 475 50 47	6P
TRANSPORTS : à appeler si votre enfant ne prend pas le transport			
Bus Crétin	079 428 59 22	077 452 23 81	
Car Postal		076 326 50 57	
COMMISSION D'ÉCOLE			
Choffat	Alexis	032 466 19 62	Président
Spinetti	Florian	032 533 15 31	Vice-Président
Bürgi	Nathalie	079 305 30 24	Secrétaire
Cerf	Yann	032 466 57 78	Membre
Charmillot	Vanessa	032 466 22 89	Membre
Broquet	Valérie	032 466 32 12	Représentante commune Courchavon-Mormont
Ruchti	Angéline	079 411 53 19	Représentante commune Basse-Allaine
REPRÉSENTANTS DES PARENTS			

Transports scolaires

Les enfants se déplacent jusqu'à leur classe en transport scolaire. L'horaire est en pièce jointe. Cependant, il est conseillé d'être dans la cour de l'école 5 minutes avant le départ du bus.

Rappel : durant les 2-3 premières semaines de la rentrée, il peut y avoir quelques petits changements d'horaire. En effet cette année, il y aura deux bus Crétin, car à certains moments de la journée il y a beaucoup d'enfants à transporter et il faudra trouver les bons déplacements.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Absences

En cas de maladie ou rendez-vous chez le médecin, dentiste... les parents avertissent l'enseignant-e avant le début des cours (voir tel des écoles).

En cas d'absence répétitive selon un horaire fixe (logopédie, ergothérapie...), un seul mot d'excuse en début d'année suffit.

Pour les élèves de 3P à 8P, les excuses sont à inscrire à la fin du carnet de devoirs (pages prévues à cet effet). Pour les élèves de 1P-2P, un mot écrit doit être transmis à l'enseignante.

Lorsque l'absence dépasse 10 jours, un certificat médical est nécessaire.

Demande de congé

Un congé spécial peut être octroyé à un élève pour des motifs justifiés.

Cette demande doit être présentée par le représentant légal de l'élève, en principe **un mois à l'avance, par écrit et motivée**, à la direction avec copie à la commission d'école.

La commission d'école est compétente pour octroyer des congés jusqu'à cinq jours.

Pour des congés excédant cette durée, la compétence est dévolue au Service de l'enseignement.

Autorisations de congé sans justification (selon art. 93 de l'OS)

« Art. 93¹ :Chaque élève peut bénéficier, sans justification, de deux demi-journées de congé au maximum par année scolaire. Les parents et l'élève pourvoient eux-mêmes au rattrapage des leçons manquées. Le Département arrête les directives nécessaires ».

Les coupons sont à demander à l'enseignant-e, à remplir et à transmettre à la Direction par le biais de l'enseignant-e minimum 10 jours avant.

Maladies contagieuses - Poux

Merci d'informer rapidement l'enseignant-e de votre enfant en cas de varicelle ou autre maladie contagieuse ainsi qu'en présence de poux.

Responsabilité des enseignants

Les enseignants sont responsables de votre enfant durant le temps scolaire uniquement, selon l'horaire reçu. Les enfants qui viennent tôt à l'école ou qui s'attardent après la fin des cours sont sous la responsabilité des parents.

Sécurité

Cours des écoles : Il est rappelé que les cours des écoles sont utilisées par des enfants. Les véhicules, s'ils sont vraiment obligés d'y entrer, doivent se déplacer au pas.

De plus, les cours d'école sont sans surveillance avant et après les heures de classe. Il est donc judicieux de ne pas envoyer les enfants trop tôt à l'école et exiger leur retour à la maison dès la fin des cours.

Pour les élèves de 1P-2P, l'accueil commence :
le matin :

- à 7h50 à Courtemaiche
- à 7h50 à Buix

l'après-midi :

- à 13h20 à Courtemaiche
- à 13h30 à Buix

Assurances

En cas d'accident survenu lors d'activités scolaires, l'assurance complémentaire de chaque commune (Basse-Allaine+Courchavon) intervient après l'assurance privée des parents.

L'accident doit être annoncé à la direction qui fournira un formulaire de déclaration d'accident.

Cette assurance ne couvre toutefois pas les transports d'élèves effectués par les parents. Il est donc recommandé de contracter une **« assurance occupant » dans le contrat d'assurance voiture.**

Dommages à autrui : les frais liés à des blessures causées par un élève à un autre élève sont couverts par les assurances des parents.

Dégâts matériels : les dégâts causés par un élève au bâtiment de l'école ou sur du matériel scolaire sont couverts par l'assurance RC des parents.

Rappel : En cas de **traitement dentaire**, une contribution communale peut être demandée sous certaines conditions. Les formulaires sont à demander à la commune.

Crèche / Thérapies et autres suivis

En cas de changement d'horaire (course d'école, piscine, patinoire, pique-nique, spectacle, etc...), il revient **aux parents** d'avertir ces différentes instances.

Appareils numériques

Durant les heures de classe, de récréation, et dès l'arrivée dans l'enceinte de l'école, les appareils numériques sont éteints et rangés dans les sacs d'école, sous peine de confiscation.

Une utilisation inadéquate dans les transports scolaires sera dénoncée.

Objets, vêtements et chaussures trouvés

Les affaires trouvées sont posées dans l'entrée de chaque école. A la fin de l'année, si des vêtements ou chaussures n'ont pas été récupérés, ils seront donnés à Emmaüs.

Piscine : HORAIRE 2019-2020 À CONSERVER TOUTE L'ANNÉE

2P Buix	2P Courtemaîche	3P Buix	4P Buix	5P Courchavon	6P Montignez	7P/8P Courtemaîche
Je 8h15-9h45	Ma 8h15-9h45	Je 8h15-9h45	Je 13h30-15h	Je 13h30-15h	Ma 13h30-15h	Je 13h30-15h
07.11.19	17.09.19	03.10.19	24.10.19	19.09.19	27.08.19	29.08.19
12.12.19	12.11.19	05.12.19	21.11.19	14.11.19	29.10.19	31.10.19
16.01.20	17.12.19	30.01.20	23.01.20	19.12.19	26.11.19	28.11.19
12.03.20	11.02.20	05.03.20	06.02.20	13.02.20	25.02.20	27.02.20
09.04.20	17.03.20	02.04.20	26.03.20	19.03.20	28.04.20	30.04.20

Horaires généraux des classes de Basse-Allaine pour 2019-2020

	matin	après-midi
1P Buix	lu, me, ve : 7h50-11h20	ma et je : 13h30-15h05
2P Buix	tous les matins : 7h50-11h20	lu et ma : 13h30-15h05
1P Courtemaîche	lu, me, ve : 7h50-11h20	ma et je : 13h20-14h55
2P Courtemaîche	tous les matins : 7h50-11h20	lu et ma : 13h20-14h55
3P	tous les matins : 8h-11h30	lu et ma : 13h30-15h05
4P	tous les matins : 8h-11h30	lu ou ma et je : 13h30-15h05
5P	tous les matins : 8h-11h30	tous les après-midi : 13h30-15h05
6P	tous les matins : 8h10-11h35	tous les après-midi : 13h40-15h15
7P-8P	tous les matins : 8h-11h30	lu, ve : 13h20-14h55 ma, je : 13h20-15h45